nadian
mphlets
3723

# POUR LA DÉFENSE DU CANADA

Publié par
Le Conseil du Service Militaire
Octobre, 1917

# POUR LA
# DÉFENSE DU CANADA

Publié par
LE CONSEIL DU SERVICE MILITAIRE,
Octobre 1917

# POUR LA DEFENSE DU CANADA

## I.

Personne, dans la population britannique, ne pense sérieusement que la Grande-Bretagne aurait pu rester neutre dans la grande guerre qui éclata en Europe, il y a trois ans, et qui remplit encore l'univers de dévastations et de deuils. Par population britannique, il faut comprendre, nonseulement ceux de langue d'origine britannique, mais tous les individus d'aucune race, langue ou croyance qui saluent le Drapeau et ont hérité de la liberté dont s'énorgueillit le citoyen britannique. La Mère-Patrie avait avec la France une entente qui ne pouvait pas être mise de côté; envers la Belgique, un engagement qui ne pouvait pas être répudié sans déshonneur. Les conventions et accords auxquels l'Empire Britannique était partie, ne comportaient de menaces à aucune autre nation. Ils avaient pour but, non de faire des guerres, mais de conserver la paix; ils ne pouvaient ni diviser, ni convulsionner l'Europe; ils ne voulaient qu'assurer la sécurité internationale et l'honorable et heureuse indépendance de tous les peuples.

## II.

Il est vrai que la marine anglaise avait toute sa force, sa vigueur, son efficacité; mais la marine n'était pas un instrument d'agression; elle n'était pas même la gardienne d'une route exclusive pour le commerce britannique à travers les mers. Elle était le boulevard de la liberté, la force policière de toutes les nations. Le commerce de l'Empire n'avait aucune autre protection. L'Empire, lui-même, n'avait aucun autre mur de défense. Il n'existait pas d'armée britannique pour provoquer les autres Etats ou pour entretenir une idée d'agression ou de conquête. De fait, les populations de la Grande-Bretagne et des Dominions n'auraient pu s'entendre sur une guerre d'extension territoriale ou sur une tentative repréhensible contre l'indépendance d'aucun autre pays.

Il peut y avoir des chapitres discutables dans l'histoire de la Grande-Bretagne. Il fut un temps où la Grande-Bretagne, par ses hommes d'Etat, aimait à vivre de l'épée pour l'acquisition d'autres terres ou la soumission d'autres peuples. Mais, avec

l'ère victorienne, un nouvel esprit est entré dans les conseils de la nation. Ses hommes d'état n'ont plus songé à l'épée que pour assurer les garanties nécessaires à la sécurité britannique. Ils ont donné leur concours ardent à tout mouvement qui avait pour but de régler des différends internationaux par la conciliation et l'arbitrage. Ils étaient si «lents à s'irriter» que les voisins envieux et remuants étaient convaincus que l'ancienne puissance de la Bretagne Impériale était disparue pour toujours.

III.

La pureté des motifs et le désintéressement de l'action britannique ne pouvaient pas mieux se démontrer que par l'unité complète de l'Empire dans la lutte qui se déroule en ce moment. Si l'on en voulait une preuve encore plus forte, il n'y a qu'à regarder les Etats-Unis qui, fermés depuis un siècle aux querelles de l'Europe, sont entrés dans le conflit par simple dégoût de l'agression teutonique. Ils y ont été entraînés par une noble impatience en face d'actions qui détruisaient le règne de la loi parmi les nations, et qui faisaient rougir le ciel et la terre. C'est ainsi que nous voyons, unis dans un but commun, nonseulement le peuple britannique, si rarement unanime dans une guerre, mais aussi la République Américaine, nourrie dans l'amour de la paix, préjugée contre les idéals et les ambitions du vieux monde, inspirée et unie par le sens d'un danger commun et par une sollicitude commune pour la liberté et la civilisation.

IV.

Il était évident, même avant que la guerre fut déclarée, qu'il n'y aurait pas d'indécision ou de division en Canada. Nous savions tous que lorsque la Mère-Patrie est en guerre, nous sommes aussi en guerre. Nous ne pouvions pas devenir neutres et rester en même temps dans l'Empire. Nous n'avions aucune raison d'appréhender une compulsion du gouvernement impérial. Il y avait une certitude de compulsion par l'Allemagne si notre attitude n'était pas définie au delà de tout doute. Il nous fallait, ou proclamer notre indépendance et notre neutralité, ou engager notre virilité et nos ressources pour maintenir la sécurité et l'intégrité de l'Empire. Si nous avions agi autrement que nous l'avons fait,

nous serions maintenant à errer péniblement dans les grands chemins du monde, écrasés sous le mépris des peuples qui se respectent. Qui s'imagine proclamer qu'en temps de paix nous pouvons chanter GOD SAVE THE KING, nous vanter de nos attributs britanniques, confier notre commerce aux mers sous la protection de la flotte britannique, et ne rien faire en temps de guerre? Ce serait la plus grande erreur de notre part de croire que nous sommes en guerre par ordre de la Grande-Bretagne, ou seulement pour soutenir les intérêts britanniques. Nous sommes en guerre, d'abord pour défendre et maintenir la liberté ou le gouvernement autonome du Canada. Le moins que nous puissions dire, c'est que la Grande-Bretagne se bat pour le Canada aussi sûrement que le Canada se bat pour la Grande-Bretagne.

## V.

Il est presque inconcevable que l'Allemagne ait douté un instant de notre décision. C'est inconsciemment et instinctivement que nous avons agi. La presse et le parlement ont été unanimes. Nous n'avons jamais songé au degré de nos obligations ni aux conditions d'une alliance. Dans Québec, on se réjouissait de l'entente entre la Grande-Bretagne et la France, tandis que, dans les provinces anglaises, nous voyions la valeur nationale et et impériale de l'union des Français et des Anglais pour la défense des institutions libres. Nous pensions que les communs sacrifices imposés par la guerre produiraient, entre les races du Canada, cette heureuse entente vers laquelle aspirent tous les patriotes canadiens depuis un siècle. Nous puisions une profonde satisfaction dans la perspective que la France, par son alliance avec la Grande-Bretagne, pourrait sortir de sa longue humiliation, en reconquérant les «provinces perdues» et se verrait élevée à son ancienne dignité. C'est pourquoi nous pûmes dire à la Mère-Patrie, ce que Josaphat disait au roi d'Israel: «Vous pouvez compter sur moi comme sur vous-même, mon peuple et le vôtre ne sont qu'un seul peuple». Pour elle, comme pour nous, nous avions à choisir entre le sacrifice et le déshonneur, et, dans de telles conditions, l'honneur et le sacrifice sont l'obligation immémoriale et le grand héritage du peuple britannique.

## VI.

Personne ne pouvait entrevoir la durée et l'immensité du conflit. Armageddon était une vision de poète et de prophète. Le vingtième siècle, inspiré par les enthousiastes et éclairé par les économistes, pensait que le monde était devenu doux et «pratique». On nous disait que les magnats de la guerre étaient les figures légendaires d'un passé pernicieux. C'était l'idée générale qu'aucune nation ne pouvait commander de ressources pour une lutte de longue durée. On se disait que la finance et le commerce imposeraient une prompte fin aux hostilités par l'épuisement des combattants. On nous assurait que les armées industrielles des ateliers ne pourraient jamais être mobilisées pour une mutuelle destruction. L'avis de la minorité, des sages, nous n'en voulions point. Cette sagesse, peut-être, avait sa racine dans les appréhensions et les doutes. Il n'y avait jamais eu tant de clémence, de charité, de bon vouloir, de fraternité parmi les hommes que durant les premières années de ce siècle. Nous avons eu le tribunal de la Haye et des traités d'arbitrages. Nous avions la loi internationale et des organisations de réputation universelle pour la commune protection et l'enrichissement du genre humain. Il n'est donc pas étrange que les hommes aient cru à l'heureuse perspective d'une paix durable, ou qu'ils se soient révoltés contre ceux qui parlaient de guerre et de préparation à la guerre.

## VII.

Il n'est pas nécessaire d'examiner longuement les causes immédiates de la guerre ou d'accumuler les preuves que la Grande-Bretagne, étant désintéressée dans ce conflit, ne pouvait vouloir que l'éviter. Elles sont rares les grandes guerres de l'histoire qui peuvent résister à l'examen froid et sans passion des générations futures. Nous avons, néanmoins, la preuve surabondante que l'Allemagne avait comploté et préparé sa souveraineté sur l'Europe et sa primauté indiscutable parmi les nations. L'univers est resté ébahi par la révélation des motifs allemands, par l'inflexible persistance de la politique allemande, par l'étendue et l'efficacité des préparatifs allemands.

Seuls, la miséricorde de Dieu et le martyre de la Belgique ont empêché la France de ployer sur ses genoux avant l'organisation de sa vaillante défense et avant que les héroïques régiments britanniques eussent rejoint les légions françaises pour arrêter la marche sur Paris. Tant que le monde existera, la trahison pratiquée sur la Belgique occupera une prééminence honteuse; ce que John Morley appelle: «la sombre tragédie de l'histoire humaine». Et la Grande-Bretagne n'aurait pas échappé à un déshonneur inévitable, si elle avait manqué de fidélité à la France et à la Belgique pour épargner des vies et de l'argent. Il n'est pas nécessaire de représenter que la violation de la neutralité Belge suffit à expliquer la déclaration de guerre de l'Angleterre à l'Allemagne. Cette raison était suffisante s'il n'y en avait pas eu d'autres; mais il y avait, pour la Grande-Bretagne, d'autres considérations d'une importance aussi directe qu'effroyable.

## VIII.

En regardant dans l'avenir, l'homme d'état anglais ne peut pas douter que l'Allemagne, victorieuse de la France et de la Belgique, avec pouvoir de dictature sur la Russie, de maîtrise sur la Turquie, de sujétion sur l Autriche, aurait organisé ses ressources et recueilli toutes ses énergies contre la Grande-Bretagne et ses Dominions. De fait, toutes les preuves montrent clairement que la destruction de la Grande-Bretagne et la suzeraineté, partielle ou complète, des nations britanniques autonomes était le but ultime de la politique allemande. Avec une armée de terre sans égale en Europe, le Kaiser s'était mis à rivaliser la flotte anglaise et la marine marchande britannique. Une forte marine n'était pas requise pour s'assurer la sécurité politique ou protéger le commerce de l'Allemagne. C'est par sa puissance navale seule que l'Empire Britannique pouvait exister. Quand nous songeons aux exploits de l'alliance germanique contre l'univers armé, nous comprenons quelle aventure mortelle l'Empire Britannique aurait couru dans un combat singulier contre des ennemis enrichis des dépouilles dues aux victoires sur la France, la Russie, la Belgique et sur toutes les nations moindres de l'Europe réduites à une neutralité soumise. C'était donc, pour la Grande-Bretagne, une question vitale que son entrée dans la lutte, non seulement en

vertu de ses alliances honorables, mais pour protéger sa propre existence. De plus, si la Grande-Bretagne avait hésité dans les commencements, il est certain que sa position serait devenue intolérable en peu de temps. Quelques semaines ou quelques mois après, elle aurait été obligée d'envoyer sa flotte en mer et d'organiser ses forces pour se défendre. Tout délai, résultant d'une folle confiance ou de conseils timides, aurait été dangereux et probablement fatal à la vitalité de l'Empire qui dépend surtout d'un état efficace et puissant

Mille ans peuvent à peine établir un Empire;
Tandis qu'une heure peut aisément le détruire.

## IX

Qu'il y ait eu ou non des manques de vigilance ou des fautes dans les préparatifs de la Grande Bretagne, il n'y a rien de plus remarquable dans l'histoire de l'humanité que les exploits du peuple anglais dans cette guerre. Personne ne doutait que la marine serait vigilante et invincible. Personne ne craignait que les vieux régiments historiques manquassent de valeur et d'endurance; mais il n'y a rien, même dans les annales britanniques, de si merveilleux que l'enrôlement volontaire d'une armée de quatre millions. Ne fut-ce que pour mesurer le danger qui a menacé l'Empire, ces chiffres sont impressionnants. On n'aurait pas pu recruter les hommes par cent mille à la fois, s'ils n'avaient pas senti que leurs chères institutions, mêmes leurs foyers, étaient menacés de destruction. Il n'y a pas de doute qu'une vague de colère a passé sur l'Angleterre au récit des brutalités allemandes en Belgique.

Mais le sens actuel du danger que courait l'Empire fut la grande impulsion de l'effort britannique. L'extraordinaire recrutement volontaire n'est égalé, comme phénomène dans l'histoire britannique, que par l'adoption finale du principe du service compulsoire. Ce n'est pas seulement en Canada que cette méthode de recrutement a été regardée d'un mauvais œil. Pendant des siècles, la compulsion du service militaire répugnait au génie des institutions britanniques. On comprenait qu'elle était la base essentielle du militarisme sur le continent. Cette conviction ou ce préjugé qui régnait en Angleterre étaient, aussi, profondément

enraciné dans les Etats-Unis. Une grande armée permanente était considérée, dans les deux pays, comme incompatible avec l'idéal entretenu par un peuple libre.

## X

En rédigeant la constitution, les pères de la république américaine désiraient surtout faire reposer le pouvoir dans le Congrès et établir de telles conditions qu'une dictature militaire serait pour toujours impossible. L'ombre de Napoléon a couvert l'univers pendant un siècle. Derrière elle se tiennent les sinistres figures des anciens dictateurs et des despotes. Pendant la guerre civile américaine, la conscription a produit du mécontentement et des soulèvements dans le Nord, parce qu'on permettait à Lincoln qui tenait son autorité du peuple, d'exercer un pouvoir autrocratique. Il y avait confusion d'idées liées à des faits de l'histoire sans valeur sous une démocratie, et un dévouement sincère à des théories et à des préjugés qui provoquaient l'idéal fondamental et les principes du gouvernement populaire.. Un écrivain, dans le supplément du «Times», de Londres, discutant «Les comportements de la révolution», dit: «De nos jours, la démocratie à eu presque invariablement, le dessus dans ses luttes. La France elle-même ne fut pas défaite, sous un gouvernement républicain; Waterloo et Sédan furent perdus par des empereurs. L'histoire de la Suisse est un long récit des succès démocratiques dans la défense; les braves Hollandais résistèrent aux armes de Philippe II, et les treize colonies américaines défièrent la puissance de l'Empire Briannique. La démocratie est plus apte à se suicider qu'à se laisser conquérir».

## XI.

Il n'est pas nécessaire de soutenir que la compulsion aurait dû être appliquée, dans la Grande-Bretagne, au commencement de la guerre. Le résultat le plus sûr aurait été la résistance et le désordre. La nation aurait été affaiblie, divisée et incapable de faire face à sa tâche. Seules, l'expérience actuelle et les tristes conséquences d'un recrutement irrégulier ont établi la nécessité de la sélection et ont rendu le service compulsoire possible. Les ouvriers dans les chemins de fer, dans les mines de charbon, dans

les différentes classes de l'industrie ont dû être rappelés des tranchées. On s'est trouvé obligé d'organiser le travail dans les chantiers maritimes et dans les fabriques de munitions. Il a fallu stimuler l'agriculture à ses extrêmes limites. Pendant un certain temps, il y a eu un degré de confusion industrielle: même la production de la matière de guerre essentielle n'était pas suffisante, parce qu'on avait enrôlé des hommes qui auraient rendu de plus grands services à l'Empire dans les usines et dans les mines. Il était essentiel que le transport fut effectif et que les armées fussent bien nourries et bien équipées, si elles devaient gagner la bataille contre la longue préparation, l'installation scientifique et les munitions accumulées de l'Allemagne.

De là la nécessité de la conscription sélective, qui rendit nos forces industrielles compétentes et suffisantes pour organiser et assurer un maximum de production. Les révélations inattendues sur la brutalité et la cruauté allemandes ont donné matière à penser aux foules parmi la population anglaise. Elles ont commencé à comprendre qu'il fallait utiliser toutes les énergies et les ressources du royaume, si l'on voulait remporter la victoire sur l'alliance allemande. On avait eu raison de se féliciter sur le résultat du recrutement volontaire. Rien de plus magnifique que ce qui avait été fait; mais on devait, en même temps, constater qu'il y avait encore des ressources hors d'atteinte dans la force d'hommes disponibles, et que la situation exigeait l'enrôlement de tout citoyen physiquement apte au service militaire et engagé dans quelque occupation moins vitale que la sécurité de l'Etat. La Grande-Bretagne a eu recours à tous les moyens pour obtenir des recrues avant que la conscription par détachement fut appliquée. On découvrit que le système volontaire était coûteux, partial et contraire à l'esprit démocratique. L'enrôlement était incertain, risqué et inégal. Bien des incidents, alors que les appels aux recrues étaient plus aigus et coercitifs, répugnaient à la conscience et à la dignité nationales. C'est dans l'épreuve que la Grande-Bretagne a découvert que l'égalité dans le service et le sacrifice est la base essentielle de la démocratie. Avec le système du Service National, il n'y a aucune distinction ni de race, ni de croyance, ni de classe, ni de position. Si la liberté souffre de quelque restriction, c'est seulement pour que l'Etat soit conservé, que le citoyen

jouisse de la vie et de la liberté sous le drapeau de son choix et sur la terre de ses ancêtres.

## XII

A la lumière de l'histoire, il est remarquable de voir le prompt assujettissement des Etats-Unis au tirage compulsoire, alors que la paix avec l'Allemagne ne pouvait être maintenue plus longtemps. Si la République avait compté parmi les premiers combattants, on ne peut pas concevoir que ce premier tirage eut été sanctionné dès le début. Rien, dans l'histoire de la révolution, dans la guerre de 1812 ou dans la guerre civile, peut nous faire supposer que les Etats-Unis auraient pu prélever une armée par compulsion tant que les forces voulues auraient pu être obtenues par le système volontaire. Il a fallu trois ans avant que les hommes d'état de Washington se soient décidés à se lancer dans cette grande lutte entre la liberté et le despotisme. La constatation de ce long délai avant la rupture des relations amicales avec l'Allemagne, n'est pas nécessairement, un reproche au peuple américain. Une nation divisée ne peut pas frapper de toute sa force. Tant que la population n'a pas été substantiellement unie, la compulsion était impraticable et dangereuse. Grâce à la patience et aux sages agissements du Président, aussi bien qu'à l'arrogante insolence et aux manœuvres tortueuses de l'Allemagne, il s'est développé dans la nation américaine une conception nationale qui a servi de base aux mesures capables de créer des ressources pécuniaires, de prélever des armées et d'assurer une coopération sympathique et efficace entre le gouvernement et le peuple. Soutenu par le sentiment national, le Président a été capable d'établir un service national et sauver son pays du gaspillage, de la tension et de l'inégalité provenant d'un recrutement volontaire.

## XIII.

Les Etats-Unis ont eu le bénéfice de l'expérience acquise par la Grande-Bretagne et le Canada. Ils connaissaient les désavantages que le système volontaire a mis au jour dans les pays britanniques, et ils se trouvaient exemptés des illusions qui ont retardé et embarrassé les premiers combattants. C'est à peine

si nous nous rendons compte de la révolution qui se fit dans l'opinion avant que le tirage forcé fut appliqué à la Grande-Bretagne et aux Etats-Unis. C'est une nouvelle révélation en démocratie qui aurait été perçue lentement et peut-être pas du tout, si la guerre avait été plus favorable aux alliés. Elle n'aurait pas eu lieu du tout, si la guerre s'était terminée après une ou deux campagnes. La pure nécessité, surtout, explique les altérations du sentiment populaire.

Dans la Grande-Bretagne et en Canada, la demande de compulsion a été si générale et si formidable, que le gouvernement n'a pu y résister. Jean Jaurès, socialiste extrémiste en même temps qu'idéaliste, prétend que la répulsion invétérée pour le Service National dans un pays démocratique, repose «dans l'esprit de caste et les droits acquis d'une classe cramponnée à l'idée de commander des grandes masses d'hommes, détournés de la nation—dans un monde particulier ayant ses propres lois, ses propres pompes et sa propre manière d'être, plutôt que d'accepter la situation de citoyens dirigeants dans une nation armée». Il s'appuie sur le fait que «de même qu'il n'y a pas de pouvoir plus majestueux que le pouvoir national reposant dans une loi, de même il n'y a pas d'armée plus puissante et plus capable d'investir ses chefs d'autorité morale et de prestige, s'ils sont à l'unisson avec elle; car cette armée est toute la nation elle-même, inspirée par la détermination de défendre son indépendance et organisée dans ce but».

Les évènements justifient Jaurès et prouvent amplement qu'un Service National est un système sûr et nécessaire pour une démocratie en guerre. La conception qu'une armée constitue nécessairement une classe séparée, se meurt. Se meurt, aussi, l'impression que ceux qui décident de prendre les armes, sont responsables de la sécurité nationale. Évanescente la notion qui divise les armées en hommes libres et en «conscrits», et qui regarde le Service National compulsoire comme la destruction de la liberté individuelle et de l'indépendance personnelle.

## XIV.

Napoléon enrégimentait pour l'agression et la conquête; sous le service national républicain, la France a été exempte de convul-

sions internes et d'aventures militaires chauvines. Sur la défensive, le peuple français a fait des sacrifices de sang et d'argent au-delà de toute conception. Mais, pendant plus d'un demi siècle, malgré l'arrogance brutale et l'aversion de la Prusse depuis 1870, il s'est fait le gardien de la paix et a compté parmi les forces actives de la paix dans les conseils de l'Europe. En Allemagne, le service national n'est pas «la volonté du peuple», mais l'instrument de maîtres avides de domination, opposés aux privilèges et aux aspirations de la démocratie. Si la France s'était fiée au système volontaire, elle aurait été vaincue en 1914 avant que ses forces eussent pu être organisées pour résister à l'attaque allemande. Nous arrivons à de fausses conclusions, parce que nous pensons plus à l'origine de la «conscription» qu'à l'équité du service national.

Une démocratie choisit ses gouvernants; une autocratie commande à ses sujets.

En France et en Allemagne nous avons les idéals antagonistes de la démocratie organisée pour la défense, et de l'autocratie organisée pour l'attaque. Une organisation militaire moins rigide en France aurait assuré le succès de l'attaque. La négligence d'armer la nation équivalait, pour la France, au suicide.

Où le pouvoir de commander n'existe pas sans l'assentiment du peuple, la démocratie n'est pas encore née. Là où la démocratie rejette l'obligation suprême de la citoyenneté, elle n'est pas encore viable. Il ne faut pas croire pour cela, que l'univers doive être permanemment armé; mais tant que les libres démocraties n'auront pas le pouvoir et l'idée de désarmer les autocraties et d'ordonner la paix, la paix durable ne pourra pas prévaloir. Se formera-t-il une ligue de nations qui «combattra pour la paix?» Dieu seul le sait. Mais en présence du sang qui coule par torrents et des ruines en vue, la perspective serait bien sombre si nous n'avions pas cette vision consolante.

## XV.

Comme il a été dit, il n'a été nullement question d'un tirage au sort en Canada quand la guerre a commencé. La presse et les chefs politiques ont donné, souvent, l'assurance que la compulsion ne serait pas employée. On présumait que la réponse aux appels par le Ministère de la Milice serait suffisante. C'était

l'attente générale que la guerre ne durerait pas plus de douze mois, et que le Canada aurait, au plus, à fournir une armée de cinquante à cent mille hommes. Dans les premiers mois de la guerre, il s'est présenté plus d'hommes que nous pouvions en armer et en équiper. Dans l'espace de dix semaines, au-delà de 30,000 hommes se sont embarqués à Québec pour l'Angleterre. On comptait, parmi eux, beaucoup de natifs britanniques prompts à répondre à l'appel aux armes, parcequ'ils étaient particulièrement au courant du danger qui menaçait la Mère-Patrie. Il était naturel qu'ils dussent prédominer dans le premier contingent canadien. Si le danger immédiat avait menacé le Canada plutôt que les vieux pays, l'enrôlement des Canadiens aurait excédé celui des autres éléments de la population. Mais, quoique les causes de la guerre aient résidé en Europe, les natifs canadiens furent nombreux dans les premiers régiments d'outre-mer. Beaucoup de ceux qui s'enrôlèrent comme officiers, eurent à faire de grands sacrifices. Ceux qui s'enrôlèrent comme soldats en firent encore de plus grands. Ils durent abandonner des positions importantes et rémunératives et la certitude de commissions en cherchant un service immédiat dans les rangs. Tous mettaient leur vie au jeu. Dans ces bataillons héroïques, l'Est, l'Ouest, Québec et Ontario, étaient représentés; et anglais comme français déployèrent de la valeur et de l'endurance sur les champs de batailles.

## XVI.

De mois en mois et d'année en année, de nouveaux appels ont été continus et insistants. Aussitôt qu'une armée de 100,000 hommes était organisée, il fallait en demander une autre de 100,000. Quand il y eut 200,000 d'enrôlés, ce fut un appel pour 300,000. Après le chiffre de 350,000, une contribution canadienne de 500,000 fut autorisée. Par le recrutement volontaire, on s'assura 430,000 hommes, dont 332,000 déjà partis pour l'outre-mer. Dans cette longue étape de l'histoire humaine, il n'y a rien de plus romanesque et de plus majestueux que ce grand cadeau de virilité offert par le Nouveau Monde pour reconstituer la liberté de l'Ancien. Et quand les cloches sonneront pour annoncer la paix, beaucoup de ceux qui ont laissé le Canada dans l'orgueil de leur jeunesse et de leur force, ne reviendront pas. La perte est pénible, bien qu'ils

occupassent le poste où le devoir les appelait lorsqu'ils sont tombés. Les pertes de l'armée canadienne excèdent 100,000, et 30,000 hommes dorment en France et dans les Flandres. Beaucoup de ceux qui sont dans les tranchées ont supporté la tension et le choc de la guerre pendant des années, séparés de leur femme et de leurs enfants, de leur père et de leur mère, de toutes les associations et des intérêts qui donnent à la vie normale l'activité et la valeur. Il n'y avait pas, pour eux, plus de nécessité de servir leur pays ou l'Empire, que pour nous tous. Si nous refusons aujourd'hui de les supporter quand ils en ont si besoin, nous serons déshonorés.

Si vous nous décevez, tous les pavots des Flandres
Ne pourront procurer de repos à nos cendres.

## XVII.

Nous avons, en Canada comme dans la Grande-Bretagne, enrôlé une grande armée sous le système volontaire. Si l'on avait dit, il y a quelque temps, que le Dominion pouvait prélever 400,000 hommes pour une guerre européenne, l'assertion aurait été reçue avec dérision. Mais le fait que l'enrôlement volontaire a été si satisfaisant n'est pas un argument pour ou contre l'enrôlement compulsoire. La nécessité d'une sélection est plus impérative. De tels sacrifices demandent le dernier effort assurant qu'ils n'ont pas été vains. La magnitude de l'enrôlement accentue le danger comme les intérêts essentiels du Canada dans la présente lutte. Il est admis par les autorités que les renforts possibles seront épuisés dans quelques mois. Les appels à la persuasion ont cessé de provoquer des réponses. Il n'y a pas d'apparence de paix dans un avenir prochain. Nous devons, par conséquent, nous retirer graduellement de la guerre, attendu que nos régiments deviennent des unités inutiles, sans efficacité, ou bien fournir des troupes fraîches pour combler les vides. Personne ne songe à supprimer l'envoi de troupes fraîches. Même ceux qui s'opposent à l'enrôlement forcé, déclarent qu'il faut trouver des renforts adéquats. Il se peut que la compulsion ne fût pas appliquée en Canada si le recrutement volontaire avait été maintenu; mais, avec le déclin comparatif de l'enrôlement, sans espoir, ou à peu

près, de réveil, il est assez curieux que cette compulsion reçoive de l'opposition, si la necessité des renforts est admise.

## XVIII.

En 1863, Lincoln disait, dans une opinion sur la compulsion: «Au commencement de la guerre, et depuis, une variété de motifs poussant en sens opposés, se présentait à l'esprit de chaque homme physiquement qualifié pour la guerre, et formait un ensemble qui le décidait à prendre volontairement ou à refuser du service. Parmi ces motifs se trouvaient le patriotisme, les tendances politiques, l'ambition, le courage personnel, l'amour des aventures, le manque ou le désagrément d'un emploi, ou quelques antipodes de ces motifs. Nous avons déjà et avons eu dans le service tout ce qui est substantiellement possible d'obtenir par l'examen discrétionnaire de cet ensemble. Et cependant, il faut en obtenir davantage, ou abandonner l'objet primitif de la lutte aussi bien que tout le sang et l'argent dépensés dans ces efforts. C'est pour répondre à ces nécessités que la compulsion a été imposée. Vous qui n'aimez pas être soldat, vous n'aimez pas cette loi. La chose est naturelle et n'implique nullement un manque de patriotisme. Rien ne peut être assez juste et nécessaire pour nous faire aimer ce qui est désagréable. Nous sommes, du reste, portés à trouver de faux arguments pour excuser notre opposition à ces choses désagréables. Dans ce cas, ceux qui désiraient voir le succès de la rébellion, et ceux qui désiraient une récompense pour d'autres fins, développent cette classe d'arguments avec beaucoup d'activité.» Il ajouta: «Les institutions républicaines et l'intégrité territoriale de notre pays ne peuvent être maintenus sans le prélèvement et l'entretien d'autres armées. On ne peut pas avoir d'armées sans hommes. Les hommes ne s'obtiennent que volontairement ou involontairement. Nous avons cessé de les obtenir volontairement; et pour les obtenir involontairement, il y a la conscription. Si vous contestez ce fait, vous prétendez qu'on peut obtenir des hommes volontairement en nombre suffisant; prouvez votre assertion en vous offrant vous-mêmes en telle quantité, que j'abandonnerai l'idée de la conscription. Ou, si chacun de vous veut s'offrir volontairement, il évitera, en sa personne, toutes les horreurs de la conscription et ne fera, par là, qu'accom-

plir ce que chacun d'au moins un million de ses frères a déjà accompli. Leurs efforts et leur sang ont été donnés autant pour vous que pour eux-mêmes. Vaut-il mieux perdre tout cela, plutôt que de se soumettre à la même peine? Je ne dis pas que tous ceux qui veulent éviter le Service Militaire ne sont pas patriotes, mais je pense que tout patriote doit courir sa chance sous une loi qui a été faite avec grand soin pour assurer justice entière.»

## XIX.

La situation que Lincoln décrivait alors est beaucoup celle d'aujourd'hui en Canada. Le sang qui a été répandu par les vaillants Canadiens à Ypres, à Festubert et sur la Somme, à Vimy et devant Lens, aura été versé en vain si une paix humiliante est imposée à la Grande-Bretagne et à ses alliés; et les Allemands seront confirmés dans leur allégeance à une dynastie qui irritera le genre humain par ses prétentions, ses conspirations et ses infamies, tant qu'elle ne sera pas détruite. De plus, aussi longtemps que l'Allemagne aura le pouvoir de remplir la terre de ses menaces, les gouvernements continueront leur ardente rivalité en armements et en dépenses exorbitantes pour la défense. La guerre a été autant pour la sécurité que pour la liberté; c'est de ces deux choses que dépendent les libres institutions du Canada. Si ce fut le jugement unanime du parlement que le Canada entrât en guerre, et si l'action du parlement a été universellement approuvée par le peuple, comment pouvons-nous, maintenant, nous en retirer avant que la victoire soit complète. Comment pouvons-nous rester davantage dans la guerre, si nous ne pouvons pas maintenir et renforcer les régiments déjà enrôlés. Comment pouvons-nous obtenir des hommes, si ce n'est par ordre de l'Etat, quand l'influence persuasive de l'Etat a cessé d'être efficace. Il y en a qui parlent à la légère de conduire «les hommes à une boucherie». Mais plus de 400,000 des fils du Canada se sont conduits eux-mêmes à la boucherie, et c'est parce qu'ils ont agi ainsi que nos foyers et nos institutions ont été protégés.

## XX.

La Loi du Service Militaire décrète que les plus aptes d'entre nous à être relevés de leurs occupations actuelles soient envoyés

au champ d'honneur dans les mêmes conditions honorables que leurs compatriotes déjà sous l'uniforme et avec des règlements ni plus onéreux, ni plus rigoureux. La Loi de la Milice, telle qu'amendée en 1906, déclarait que le gouvernement pouvait placer la milice «en service actif partout en Canada et aussi en dehors du Canada, pour la défense de celui-ci, en aucun temps que la chose paraîtra désirable pour des raisons d'urgence». Assez a été dit pour maintenir en relief une urgence qui va jusqu'à mettre en jeu l'existence même du Canada comme pays libre. Si l'Allemagne devait triompher, nous ne pourrions pas choisir entre l'indépendance et la connexion britannique. Nous passerions sous la souveraineté allemande. La doctrine Monroe ne pourrait pas nous protéger. Car si l'Allemagne ne devait pas être conquise, les Etats-Unis qui ont pris les armes contre l'alliance germanique, seraient entraînés dans la défaite commune des alliés. Washington n'aurait pas plus que Londres ou Ottawa le pouvoir de déterminer la situation politique future du peuple canadien.

Quand l'Allemagne se rappellera la fougueuse valeur des soldats Canadiens dans ses rencontres avec les meilleures troupes allemandes, est-il à supposer qu'Ontario et Québec, ou toute autre province canadienne, pourront éviter le sort terrible de l'Alsace et de la Lorraine, ou recevoir une plus grande portion de miséricorde que les sujets polonais du Kaiser si terriblement harcelés? Evidemment, les régiments canadiens défendent aussi sûrement le Canada en France et dans les Flandres que s'ils résistaient actuellement à une invasion sur les bords du Saint-Laurent.

## XXI.

Par la Loi de la Milice, il était décrété que «si, en tout temps, on ne trouve pas le nombre de volontaires requis pour compléter le contingent, les hommes éligibles pour le service seront enrégismentés par le tirage au sort». C'est surtout cette clause dans la Loi de la Milice qui a forcé la substitution de la Loi du Service Militaire. Il était évident que le choix du hasard continuerait et multiplierait les inégalités produites par le service volontaire. Les industries, gênées par la rareté de la main-d'œuvre, devaient en souffrir davantage, tout le temps que la capacité physique aurait été le seul critérium de l'éligibilité. C'est pourquoi il a été déclaré

que, «vu le grand nombre d'hommes qui ont déjà abandonné l'agriculture et les industries en Canada pour suivre la force expéditionnaire comme volontaires, et vu la nécessité de soutenir, dans de telles conditions, la puissance productrice du Dominion, il est expédient de procurer les hommes requis, non par tirage au sort institué par la Loi de Milice, mais par tirage des recrues». D'autres articles de la loi divisaient la force éligible du pays en six classes de 20 à 45 ans, sujets à la sélection basée sur la nécessité militaire, sur le nombre des êtres vivants à la charge des conscrits, et sur leur qualification physique.

## XXII.

Sous cette Loi du Service National, le mot «conscrit» n'a aucune signification discréditante. Il est rayé de la langue. Comme Lincolm disait: «l'abstention de l'enrôlement n'implique pas nécessairement le manque de patriotisme». Qui a le droit de juger son voisin? Qui comprend complètement la situation de son voisin? Et si nous pensons à notre temps d'école, nous nous rappellerons qu'il y avait des garçons avec l'instinct naturel de la bataille. Nous penserons aussi que d'autres fuyaient ces brutales rencontres physiques, et étaient presque soupconnés de lâcheté. Mais combien souvent, dans les moments d'urgence, ceux qui étaient soupconnés de lâcheté, révélaient un courage et une audace au moins comparables à leurs camarades les plus querelleurs? Ils auraient été, peut-être, les derniers à former une brigade de feu volontaire, mais, si l'occasion s'en était présentée, ils auraient combattu le feu aussi courageusement, avec autant d'énergie que leurs intrépides compagnons. Les nouveaux régiments qui vont se former sous la Loi du Service Militaire accompliront des actes de valeur aussi grands que ceux qui ont déjà illustré les armes du Canada. Il y aura, aussi, des croix militaires pour beaucoup de ceux qui hésitaient à choisir entre leur devoir privé et le devoir public.

## XXIII.

Sous la loi du Service National, l'Etat appelle toute sa force virile sous les armes, mais éloigne tout l'odieux et les soupcons de ceux qui peuvent servir mieux les intérêts sur les fermes, dans

les usines ou dans d'autres sphères d'activité civile. Il ressort de tout cela que la Loi du Service Militaire du Canada a été établie par déférence pour la demande générale du peuple et pour affirmer la conviction bien arrêtée du gouvernement que la conscription seule peut procurer les renforts nécessaires à l'armée en France.

Le mécanisme qui met la loi en opération comporte toutes espèces de sauvegardes contre la partialité, l'injustice, la partisannerie. Le Conseil du Service Militaire a été constitué pour aviser et assister dans l'administration de la mise en force de la Loi. Le député-ministre de la justice est le président de ce Conseil. Les autres membres ont été choisis, en nombre égal, dans les deux partis politiques. On a recours à ce Conseil pour être sûr que la loi soit administrée avec un juste et même égard aux différentes classes de la société, tandis que dans toutes les questions se rapportant à la conscription qui exigent l'examen du Gouverneur Général ou du Ministre de la Justice, les conclusions auxquelles on arrivera doivent être prises après consultation avec le Conseil. De plus, les registraires provinciaux et les tribunaux locaux recoivent les instructions de ce Conseil sur la manière de remplir leurs devoirs; et, pendant que les tribunaux locaux exercent leurs fonctions judiciaires avec une parfaite indépendance pour décider des cas individuels, ils peuvent, néanmoins, s'adresser au Conseil pour la direction générale et sur les questions douteuses ou difficiles. Des tribunaux provinciaux, choisis parmi les juges des différentes provinces, sont mis à la disposition de ceux qui ne sont pas satisfaits des décisions des tribunaux locaux, et afin d'assurer une règle uniforme pour toutes les demandes d'exemption, aussi bien que pour établir un examen sympathique et consistant à des conditions locales ou nationales, un appel final est accordé devant M. le juge Duff, membre distingué de la Cour Suprême du Canada.

## XXIV.

Les scrupules de ceux qui appartiennent à des dénominations religieuses défendant le service militaire, seront respectés.

Ont droit à une exception conditionnelle, ceux dont les services sont essentiels aux intérêts nationaux dans les emplois qu'ils remplissent, soit en agriculture, soit en industrie, soit en affaires commerciales, ou ceux dont la responsabilité domestique est si

onéreuse qu'il en résulterait des privations s'ils étaient enrôlés. Il n'y a, cependant, aucune disposition décrétant qu'une occupation ou une industrie sera complètement exemptée. Chaque demande individuelle d'exemption sera examinée selon son mérite; mais les dispositions générales de la loi sont telles que toute occupation civile entrera avantageusement en ligne de compte avec le Service Militaire, chaque fois qu'il sera établi que le retrait d'un homme de son occupation civile diminuera matériellement la production ou nuira au service nécessaire au maintien et à l'efficacité de la force expéditionnaire, ou à l'approvisionnement de la population canadienne. On verra facilement, par l'adoption de ce principe, que la main-d'œuvre sur la ferme ne doit pas être substantiellement diminuée, puisque la production de la nourriture est aussi vitale aux populations canadiennes qu'aux armées de la Grande-Bretagne et des pays alliés dans toute l'arène de la guerre; et aussi parce que le volume des exportations doit être maintenu, puisque nos revenus nationaux et la chance pour le Dominion d'ouvrir des crédits à la Mère-Patrie en dépendent. Les énormes fardeaux de guerre de la Grande-Bretagne et les immenses obligations assumées pour les alliés, ont épuisé ses ressources financières, et chaque fois que nous pourrons lui donner assistance, nous lui rendrons un service qui n'est que secondaire à l'importance des renforts militaires.

## XXV.

Il y a raison de croire que cette conscription sélective opèrera avec plus d'égalité que le remarquable service volontaire recruté dans les paroisses. Il n'y a pas de doute qu'il y a des fermes où le fils unique est allé au front, tandis que sur d'autres fermes, les hommes qui auraient pu partir ont exercé leur choix de rester chez eux. De telles inégalités sont évitées par le système de détachements forcés; et l'on prendra sur les fermes les hommes dont on peut plus facilement se passer. Si dans aucune de ces occupations, soit de cultivateurs, de mineurs et d'ouvriers experts, ou de mécaniciens, il y a des hommes éligibles pour le Service Militaire qui ne sont pas absolument nécessaires dans leurs travaux ordinaires, on leur demandera de servir; mais il sera du devoir des tribunaux de peser aussi bien les titres naturels à l'exemption

que de rejeter les réclamations qui ne peuvent pas se concilier avec l'intérêt national. Les hommes professionnels et littéraires, aussi bien que ceux employés aux travaux manuels et ceux qui les dirigent, peuvent rechercher une exemption à raison de l'importance, pour la société, de l'ouvrage qu'ils font actuellement et qui demeurerait inachevé s'ils étaient enlevés. L'Etat recherchera, d'abord, ceux qui n'ont personne à soutenir; mais le fait qu'un jeune homme n'est pas marié ne sera pas une preuve concluante contre son exemption. Il peut occuper une situation pour laquelle il a des qualifications particulières et où ses services sont essentiels à la prospérité et au confort de la société. Il n'est pas possible, ici, d'examiner les différentes considérations concernant les individus engagés dans différentes occupations, parce qu'elles sont particulières à chaque cas; mais c'est l'intention que, dans tous ces cas, les tribunaux accordent une protection et assument la tâche, difficile ou non, d'épargner à chaque applicant l'anxiété ou l'embarras d'une décision personnelle. Il n'y a pas de doute qu'il y a en Canada beaucoup de jeunes gens qui n'auraient pas dû attendre pour servir d'être forcés de le faire, mais il y a des milliers d'autres qui étaient impatients et chagrins parce qu'ils ne pouvaient pas s'enrôler et qu'il serait injuste de décrire comme mous et endormis («slackers» ou «shirkers»). L'examen de ces considérations met en lumière les défauts du système volontaire, et fait voir la justice intrinsèque et l'équité du Service National.

## XXVI.

Le premier appel concernera les hommes de 20 à 34 ans, célibataires ou veufs sans enfants; et tous ceux de cette classe devront, dans les délais fixés par la proclamation, se rapporter pour le service ou recourir à la demande d'exemption. On a pris et communiqué au public des dispositions convenables pour que les intéressés puissent se rapporter et demander leur exemption par la poste, sans perdre de temps et sans dépense. On a établi des bureaux d'examen dans des centres convenables pour déterminer les qualifications physiques des hommes appartenant à cette classe. Il est désirable que chaque homme visé par l'appel, soit décidé d'avance à se rapporter pour le service ou à demander une exemption. Il n'y a rien à gagner en retardant, soit pour

l'exemption, soit pour l'époque de l'entrée dans le service actif; au contraire, celui qui retarde peut souffrir d'inutiles inconvénients si sa présence est requise alors qu'il aura attendu jusqu'à l'expiration du terme défini par la proclamation. On voit qu'il est important de comparaître immédiatement devant les bureaux médicaux, qui existeront dans tous les centres de mobilisation. Tant que les hommes n'auront pas subi leur examen médical, ils ne peuvent pas savoir si leurs services seront requis ou non. Les certificats médicaux, d'incapacité physique, seront acceptés par les tribunaux d'exemptions, sans enquête ultérieure. Mais tout homme, mécontent de la décision du bureau médical, peut, néanmoins, solliciter le jugement des tribunaux sur sa condition physique. Sous les dispositions de cette loi, 100,000 hommes seulement peuvent être appelés. Le Ministère de la Milice désire vivement que, seuls, les hommes d'une qualification physique incontestable soient acceptés. Les hommes impropres diminuent l'efficacité de l'armée et deviennent une charge au pays, bien qu'ils auraient pu remplir leurs devoirs civils. Les bureaux médicaux ont, par conséquent, la grande obligation de rejeter les impropres, aussi bien que de déclarer le bon état de ceux qui cherchent à mal représenter leur condition physique. Il n'est pas à supposer qu'il y aura beaucoup de cas d'évasion ou de fausses représentations. Nous avons vu tant d'hommes d'une force physique douteuse donner l'exemple d'efforts persistants, et même pathétiques, pour entrer dans l'armée! Les bureaux médicaux devront plutôt se mettre en garde contre les impropres que d'être éveillés sur les supercheries et les impositions.

## XXVII.

Il a déjà été dit que le refus de s'enrôler n'implique pas nécessairement un manque de patriotisme; mais il sera difficile de trouver une excuse décente pour les hommes qui négligent de s'enregistrer sous la Loi du Service Militaire. Ceux qui sont dans des circonstances difficiles ont l'assurance d'être traités avec considération. Ils ont une certitude d'exemption, quand ils ont des raisons de bon aloi. C'est pourquoi le défaut de répondre à l'appel de l'Etat implique un manque de patriotisme et expose

les récalcitrants à la compulsion dans sa signification la plus antique et la plus odieuse. Le gouvernement ne peut pas exercer de partialité envers les individus, les classes ou le grand public.

Il n'y a pas, contrairement à la Loi de la Milice, de 1906, de stipulations pour l'achat de substituts, lequel était une faute flagrante dans la conscription durant la guerre civile américaine. Riches et pauvres sont sur le même niveau. Ils sont égaux dans leurs droits de citoyens; les mêmes services et les mêmes sacrifices sont requis de tous.

A mesure que les renforts deviendront nécessaires, ceux qui ont été trouvés propres au service recevront l'avis de se rapporter au plus prochain centre de mobilisation. La négligence de répondre à la sommation exposera le contrevenant au maximum de la peine: cinq ans d'emprisonnement aux travaux forcés. Sans compter que nulle punition civile ne soustrait le fautif à l'obligation d'accomplir ses devoirs militaires. Toutes les sentences seront ordinairement portées par les magistrats, mais au cas où des procédures ne seront pas prises, les autorités militaires peuvent intervenir.

## XXVIII.

Les patrons ont la stricte obligation d'aider les tribunaux pour l'enregistrement. Ils manqueront de patriotisme et d'esprit public s'ils n'encouragent pas leurs employés à s'enrôler. Ils sont aussi sûrement en défaut s'ils dmandent des exemptions pour des employés d'âge militaire et physiquement qualifiés dont ils peuvent se dispenser sans détriment sérieux pour la besogne qu'ils ont à remplir. Il est à présumer que dans beaucoup de cas les demandes d'exemptions seront faites par les patrons ou par les parents, plutôt que par les intéressés sujets au devoir militaire. La déclaration du patron que ses hommes sont indispensables dans leurs occupations civiles, sera généralement exigée pour justifier un jugement favorable. Dans la Grande-Bretagne, beaucoup de patrons fournissent la liste de ceux qu'ils désirent garder, et comparaissent pour eux devant les tribunaux. Il n'y a pas de doute que cette pratique générale sera suivie en Canada, quoique le droit personnel d'appel soit toujours regardé comme un attribut absolu. Il y a, aussi, ceux que des circonstances particulières

autorisent à l'exemption et pour lesquels personne autre que l'intéressé ne peut agir. Quoique le grand et seul but soit d'assurer des renforts aux forces expéditionnaires, c'est le devoir bien défini et une obligation pour les tribunaux de faire une sélection sans injustice aux individus, et sans intervention injudicieuse dans les industries essentielles.

## XXIX.

Dans la Grande-Bretagne il y a eu des polémiques acrimonieuses à propos des «inhabilités de conscience». Il s'est trouvé des hommes capables de fabriquer des scrupules de conscience. De ceux-ci, un administrateur de la Loi de Service Militaire parle avec une réprobation sévère, mais juste, en soulignant «l'amertume avec laquelle celui qui se voit obligé de laisser sa femme, ses enfants et son gagne-pain, et qui le fait avec dignité et sans ostentation, regarde l'homme qui, soulevant des «objections de conscience», reste chez lui, et profite des sacrifices d'autrui. Il parle en connaissance de cause, en ayant vu, comme il le dit lui-même, des centaines d'exemples. Il admet l'objection religieuse contre le service combattant comme une raison légitime d'exemption, mais il demanderait de ceux qui la soulève l'accomplissement d'autres devoirs créés par la guerre. Cette classe augmente naturellement à mesure que la demande de renforts devient plus pressante, et que les occasions d'éviter le service militaire pour d'autres raisons décroissent. Or, comme protection contre la supercherie, puisque les idées individuelles ne sont pas sujettes à l'inquisition, l'objection de conscience n'est admis en Canada qu'à l'égard de ceux qui appartiennent à une confession religieuse établie, qui défend, par ses articles de foi en vigueur lors que la Loi du Service Militaire est devenue la loi du pays, le service combattant. Ceux qui sont capables, de bonne foi, de se placer dans cette classe, peuvent échapper selon la loi. Ce ne serait ni prudent ni juste s'il en était autrement. Mais quoique cette classe puisse légalement obtenir l'exemption, cette exemption ne s'applique qu'au service combattant. Ceux qui, tout en jouissant des privilèges du citoyen ordinaire, en répudient les obligations, demeurent passibles à servir dans toute autre branche du service national.

## XXX.

Si les patrons coopèrent de bon cœur et d'une manière désintéressée avec les tribunaux, on pourra éviter tout délai inutile dans l'enregistrement pour l'examen médical et pour les exemptions. L'enrôlement sélectif donnera la mesure du patriotisme dans toutes les classes. Le patron qui dénonce les «shirkers» et qui cherche, néanmoins, à retenir des hommes non essentiels à ses affaires, est aussi sourd aux appels venant des tranchées, que celui qui voudrait lui-même échapper à l'enrôlement. Comment des hommes de moyens et de position qui, à raison de leur âge ou par d'autres circonstances, ne sont pas sujets de la conscription et qui refusent de sacrifier quelques avantages pour le drapeau et le pays, peuvent-ils demander à d'autres hommes de risquer leur vie même? Il n'est pas ici question, pour le patron, de pratiquer l'intimidation ou la coercition; mais il doit demander à ses hommes de s'enregistrer, de même qu'il doit décourager les demandes douteuses d'exemption. On ne doit pas considérer le sacrifice comme un devoir exclusif et un privilège des soldats. Les gens ne doivent pas vivre, écrire ou parler comme si la guerre ne les concernait pas, ou comme s'ils ne connaissaient pas de devoir plus élevé que celui d'exploiter pour leur égoïsme et leur avantage personnel, les craintes, les anxiétés et les contrariétés inséparables de la guerre. Il ne peut pas y avoir de guerre sans sacrifices pour tous les éléments et tous les intérêts; et le meilleur patriote est celui qui supporte les pertes inévitables et les misères avec grandeur d'âme, et qui, par la parole et par l'exemple, maintient le courage et l'unité dans l'Etat.

## XXXI.

On n'exige pas du Canada de plus grands efforts que ceux imposés aux autres nations qui luttent pour leur liberté et leur indépendance. Si nous hésitons, nous trahissons ceux qui ont porté, pour nous, le poids de la bataille. Nous reléguons dans l'ombre la splendeur de leurs sacrifices et de leurs souffrances. Ils aimaient la vie autant que nous. La vie leur était aussi chère qu'à nous. Ils avaient, comme nous, les joies du foyer et les liens de la famille. Ils avaient des affections aussi intimes et des

obligations aussi sacrées que les nôtres. S'ils sont abandonnés, la honte sera notre portion dans l'histoire. Il sera dit que nous avons lâchement terni l'honneur qu'ils avaient conquis parmi les nations, et que nous sommes indignes de leur chevalerie, de leur courage et de leurs sacrifices. Nous ne pouvons pas nous soustraire à la comparaison avec la Grande Bretagne, l'Australie et la Nouvelle Zélande. Si nous renions nos obligations à l'Empire ou notre responsabilité dans cette guerre, nous sommes exposés à une condamnation sévère. Car, nous avons ce que les Etats-Unis n'ont pas, la connexion politique avec l'ancien monde; et nous ne pouvons, par conséquent, nous retirer d'un conflit dans lequel nos voisins sont entrés par le simple haut intérêt qu'ils portaient aux exigences de la civilisation et au droit élémentaire du genre humain. Aujourd'hui, nous commandons le respect de l'univers et avons pu nous conserver forts. Perdre cette position, ce serait troquer pour du confort, mais à notre humiliation, la décence, la dignité et la gloire.

## XXXII.

S'il y a jamais eu une lutte capable de tenir les regards vers le soleil, c'est bien celle dans laquelle nous sommes engagés. Jamais des hommes libres n'ont été aussi obligés de mettre en force le décret: «qui se sert de l'épée périra par l'épée». Si nous faillissons maintenant, tout l'univers entrera dans une longue ère de malaise et de tumulte; car, il est inconcevable que les nations résistant maintenant à l'assaut germanique abandonnent jamais le contrôle de leurs destinées, quelqu'en soit le coût en vies et en argent, soit aujourd'hui, soit pour l'avenir. Il faut aussi nous rappeler que l'Allemagne fait la guerre et nous endurcit à la souffrance et à l'endurance jusqu'à ce que les despotes qui voulaient se constituer les maîtres du monde soient chassés du territoire qu'ils ont saisi, et qu'ils soient avilis et réduits à la soumission. Dans l'ouvrage intitulé «Retreat from Mons», par le major A. Corbett Smith, on lit: «Nous avons vu, dès les commencements, que la gentilhommerie et le «fair play» sont des mots inconnus des Allemands. Une chose seule leur importe: gagner, et de préférence, par la tricherie. C'est pourquoi, dès les premiers jours, les soldats anglais ont été terriblement désabusés. Ils ont vu

l'infanterie allemande s'avançant à l'attaque derrière un paravant de femmes et d'enfants belges, conduits à la pointe de la baïonnette. Ce jour-là, et bien des fois après, nous avons perdu des centaines de braves simplement pour leur sentiment d'humanité envers des blessés ennemis, car ils étaient tués par d'autres Allemands, pendant cet acte même; ou ils étaient traîtreusement poignardés par les hommes mêmes auxquels ils présentaient une gourde d'eau. Et cependant, en face de tels exemples, le sentiment de leur humanité et de leur chevalerie ne s'est jamais émoussé. Malgré les ordres stricts à ce sujet, nos hommes hésitent encore à faire feu quand l'ennemi déploie le drapeau blanc; et ils s'efforceront, en tout temps, quand la chose sera possible, de secourir un blessé allemand dans les tranchées. Je parle, ici, des hommes qui n'ont encore connu la perfidie allemande que par ouï-dire. Mais il y en a d'autres. Ces autres sont les compagnies et les bataillons qui ont pris part aux lugubres expériences. Ceux-là adoptent d'autres méthodes».

## XXXIII.

Le major Corbett Smith continue: «Mais rien de ce que je peux dire ne pourrait faire comprendre aux gens du pays ce que cette guerre est réellement. L'expérience vécue peut seule le faire comprendre. Oui; une chose peut nous y initier, le génie de Louis Raemaekers. Lui, au moins, par ses esquisses, expose aux foules la hideuse signification de cette guerre. Et non seulement de cette guerre, mais de toutes les guerres modernes. Je voudrais voir un volume de ces caricatures distribué gratuitement, par le gouvernement, dans toutes les familles du royaume. Je voudrais voir une demi-douzaine de ces charges projetées sur la toile dans chaque établissement de vues animées à chaque séance. Le peuple frémirait d'horreur, mais il verrait et apprendrait ce que c'est que l'Allemagne et ce que veut dire la guerre. Mais, de plus, je soutiens que c'est un devoir sacré pour tout homme et toute femme qui peut se servir d'une plume ou intéresser un auditoire, d'en faire ressortir la signification; de crier, du toit des maisons, quelle est la sale chose que l'Allemagne a jetée sur l'univers, et démontrer pourquoi et comment la civilisation doit l'extirper pour toujours. On ne peut pas, aujourd'hui, porter un plus

grand honneur —hélas! il en reste peu pour le partager—que celui d'avoir servi son Roi et son Pays en France dans les mois d'août et de septembre 1914. Rien que cela suffit. Celui-là n'a pas besoin d'autres décorations ni d'autres mentions. Il était de service dans la retraite de Mons. Plus tard, nos enfants, et les enfants de nos enfants, montreront avec orgueil ce mot tout court sur les couleurs régimentaires: MONS. Car, dans ce simple mot se résume la libération du monde. C'est la victoire de la Marne qui a conquis la liberté à la civilisation; mais c'était, sous la guidance de Dieu, la marine britannique et la résistance de la Belgique et "la retraite de Mons" qui ont rendu cette victoire possible.»

## XXXIV.

Mais la victoire pour la liberté n'est pas encore gagnée. L'ennemi retraite, mais il dispute chaque pied de terrain; et l'avance des alliés est aussi coûteuse que glorieuse. Dans cette avance, les soldats canadiens se sont battus avec autant de bravoure que leurs camarades de la Grande-Bretagne, de la France, de la Belgique et de l'Australie. Ils sollicitent les renforts que la conscription leur fournira; car ils nous croient aussi jaloux qu'eux du bon nom canadien et aussi décidés qu'eux à poursuivre la guerre jusqu'à la victoire complète. Cette demande vient de ceux qui se sont donnés eux-mêmes, en réponse à notre appel. Ils ne demandent pas d'être ôtés des tranchées. Ils ne nous demandent aucun égard et aucun confort pour eux-mêmes. Tout ce qu'ils veulent, c'est que les vides dans les rangs soient remplis; et nous, qui les avons envoyés pour protéger notre honneur, nous ne pouvons faire moins que de donner une prompte et effective réponse. Peut-être que le jour est encore éloigné «où la paix déploiera sur la terre son ancienne splendeur»; mais il brille quelque part, au loin, un sommet resplendissant de la victoire, et tout radieux de la gloire du jour renaissant.